

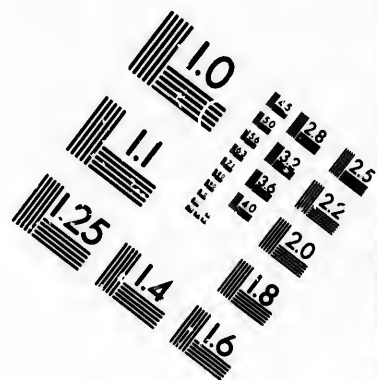
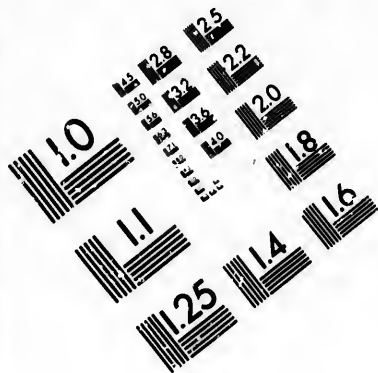
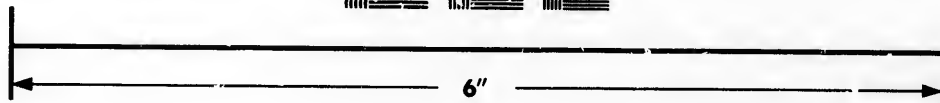
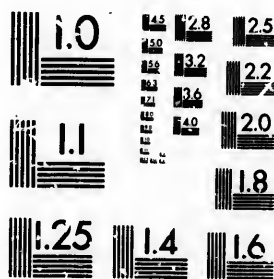


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1981

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

- ☐ Coloured covers/
Couverture de couleur
- ☐ Covers damaged/
Couverture endommagée
- ☐ Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- ☐ Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- ☐ Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- ☐ Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- ☐ Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- ☐ Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- ☐ Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distortion le long de la marge intérieure
- ☐ Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.
- ☐ Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- ☐ Coloured pages/
Pages de couleur
- ☐ Pages damaged/
Pages endommagées
- ☐ Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- ☒ Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- ☐ Pages detached/
Pages détachées
- ☒ Showthrough/
Transparence
- ☐ Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- ☐ Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- ☐ Only edition available/
Seule édition disponible
- ☐ Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
☐	☐	☒	☐	☐	☐
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

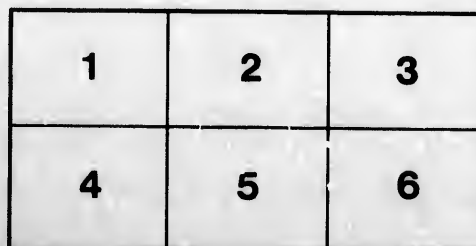
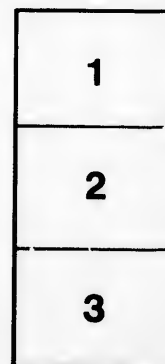
Library of the Public
Archives of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol $\rightarrow$ (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

La bibliothèque des Archives
publiques du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole $\rightarrow$ signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

C

ETA

LES BELGES
ET LES
ALSACIENS-LORRAINS
AU
CANADA

PAR
l'Abbé P. J. VERBIST
MISSIONNAIRE.

~~~~~  
L'union fait la force.  
~~~~~



TURNHOUT
ETABLISSEMENT ANTOINE VAN GENECHTEN.
1872.

AVIS.

S'adresser pour tous renseignements, soit à Monsieur **Edw. BARNARD**, Monsieur **Richard BERNs**, ou Monsieur **l'abbé VERBIST**, *Marché aux Chevaux, 32, d Anvers.*

Pour transports, s'adresser à Monsieur **Richard BERNs**, comme ci-dessus, ou Rue du Noyer, 1, à Strasbourg, et à Paris, chez Monsieur **Gustave BOSSANGE**, 16, Rue du Quatre Septembre.

Ces Messieurs sont chargés de donner des renseignements officiels.

A MES COMPATRIOTES.

Les efforts tentés depuis quelques années par le Gouvernement catholique de la Province de Québec pour fonder une colonie agricole Belge dans ces parages, ayant attiré mon attention, principalement par la publication d'une brochure intitulée : *La province de Québec et l'émigration européenne*, qui a été répandue ici à un grand nombre d'exemplaires, je me suis mis aussitôt en relation avec M. EDW. BARNARD, Délégué de ce Gouvernement, qui était muni d'instructions officielles. Cette remarquable brochure, qui est un guide sûr pour l'émigrant Européen, est l'œuvre de M. SIMÉON LESAGE, Assistant-ministre de l'Agriculture, à Québec. Elle contient une relation consciencieuse de la situation du pays et des nombreux avantages qui y sont accordés au colon, ce dont j'ai pu me convaincre personnellement en me rendant sur les lieux et en parcourant le pays, surtout dans le but de m'y consacrer aux Missions Étrangères. Les renseignements que j'ai recueillis de la bouche même des autorités ecclésiastiques et civiles du pays, ainsi que par l'intermédiaire de mes compatriotes Wallons et Flamands déjà établis dans ces contrées, m'ont complètement tranquilisé tant sous le rapport religieux que de l'avenir réservé aux personnes suffisamment entreprenantes pour aller s'établir par delà les mers dans ce pays réellement fertile.

Afin de mettre le public à même de juger en parfaite connaissance de cause, j'ai cru utile de grouper dans un petit recueil mes principales impressions personnelles, que je fais précéder de quelques lettres émanant du digne Episcopat Canadien, qui seconde cette immigration de tous ses efforts. La situation précaire du cultivateur de la Campine et des deux Flandres, qui m'est particulièrement connu, et la certitude qu'un avenir plus prospère l'attend dans la Province de Québec, dont je m'occupe plus spécialement ici, m'ont engagé à prêter mon concours à une œuvre qui, tout en contribuant largement au bien-être d'une classe de mes com-

patriotes bien digne d'intérêt, se rattache étroitement à la propagation de la foi, dans des contrées qui sont en voie de se peupler rapidement à l'époque présente.

Je sais, qu'un Agent français, frappé comme moi des avantages offerts aux immigrants de sa nationalité, de la fertilité des terres, de la solidité et de la stabilité des institutions politiques du Canada, doit y amener très-prochainement plusieurs familles Alsaciennes et Lorraines ; j'ose à mon tour et sans hésiter faire un appel chaleureux à mes concitoyens catholiques, et les engager à quitter le sol natal si ingrat pour beaucoup d'entre eux. Je ne crains pas de leur dire : Allez ! tentez la fortune dans un pays qui vous recevra à bras ouverts, et qui, par sa situation et les nombreux avantages qu'il vous offre, à vous cultivateurs ou artisans religieux et laborieux, m'est un gage assuré de succès. Mes convictions, sous ce rapport, sont tellement bien établies, que je me suis décidé à accompagner au printemps prochain ceux qui quitteront le port d'Anvers pour prendre la route du Canada.

Quelques extraits de journaux, cités au hasard, prouveront clairement que j'ai obtenu des avantages réels du Gouvernement local, dans deux établissements nouveaux, dont l'un, à recruter parmi la population flamande, sera appuyé sur le monastère des Trappistes, flamands d'origine, dans le comté de Dorchester, et l'autre, pour la partie Wallonne du pays, dans la vallée fertile de l'Ottawa, où les premiers venus se trouvent déjà établis depuis le printemps dernier. D'autres avantages encore doivent être très-prochainement portés à ma connaissance et seront communiqués aux intéressés par la voie de la presse Belge et Française. — L'abbé Chartier, curé de Coaticook et Agent de colonisation pour la province de Québec, parcourt en ce moment ce pays, pour établir partout des Sociétés de colonisation et faire les préparatifs nécessaires à la réception des colons Belges au printemps prochain. Tous, flamands, wallons, hollandais, allemands, alsaciens et lorrains, peuvent compter sur mon appui moral et sur mon dévouement absolu.

Anvers, le 28 février 1872.

P. J. VERBIST

Missionnaire au Canada.

I.

INSTRUCTIONS OFFICIELLES

APPROUVÉES EN CONSEIL DE MINISTRES EN DATE DU 17 JANVIER 1872.

DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE ET DES TRAVAUX PUBLICS,

PROVINCE DE QUÉBEC.

Québec, le 25 Janvier 1872.

à Monsieur l'Abbé VERBIST, Anvers (Belgique).

Monsieur l'Abbé,

J'ai l'honneur de vous informer que, sur la recommandation de l'Honorable Commissaire de ce Département, vous avez été, par ordre en conseil, en date du 17 de Janvier courant, nommé Agent d'Immigration de cette Province, pour la Belgique, l'Allemagne et la France.

Le but du Gouvernement en vous confiant cette importante mission est d'attirer dans cette Province une immigration agricole. — Les différentes industries qui se rattachent à l'Agriculture, telles que la préparation du lin, la fabrication des toiles, l'exploitation de la betterave à sucre, la fabrication du fromage, etc., peuvent fournir aussi d'excellents sujets pour l'immigration. Vous devrez rechercher surtout ceux qui pourraient disposer d'un certain capital à leur arrivée au Canada. A moins de n'avoir pas de famille à supporter, et de pouvoir gagner sa subsistance en arrivant ici, il ne faut

pas songer à émigrer sans un certain capital. Vous connaissez assez les obstacles qu'auraient à rencontrer ici les émigrants dépourvus de moyens, pour ne pas les encourager à venir se fixer en cette province. Ce qu'il nous faut, ce sont des familles en état d'acheter des terres en partie défrichées ou capables de faire les frais d'un premier établissement dans la forêt et ayant les moyens de vivre jusqu'à leur première récolte, ou bien des jeunes gens entendus dans la culture, qui pourraient immédiatement trouver de l'emploi chez nos cultivateurs et s'établir plus tard pour leur propre compte.

Des fermiers bien qualifiés et bien recommandés trouveraient aussi à se placer très-avantageusement, soit en prenant des terres à ferme, soit en s'engageant comme directeurs de ferme.

Les campagnes de la Belgique et du Nord de la France, sont probablement celles où vous trouverez les émigrants qui conviennent le mieux à cette Province : c'est là surtout que vous devrez concentrer vos efforts. Les provinces de l'Est de la France, dévastées par la dernière guerre, doivent contenir aussi un grand nombre de familles désireuses de se soustraire à la pénible situation que la conclusion de la paix ne peut manquer de leur imposer. Vous devrez aussi tenter un effort de ce côté.

La Province de Québec compte en France et en Belgique beaucoup d'amis influents qui pourront vous être d'un grand secours dans l'accomplissement de votre mission. Faites-vous un devoir de les visiter, prenez leurs avis et intéressez-les par là au succès de vos démarches.

Je ne puis vous prescrire ici en détail aucun mode d'opération particulier : je m'en rapporte là dessus à votre discernement, à votre zèle pour la cause agricole et à votre dévouement aux intérêts de la Province qui vous envoie.

Vous distribuerez avec soin la brochure publiée par le Gouvernement sur l'Emigration Européenne, vous la commenterez chaque fois que l'occasion s'en présentera.

En vous inspirant des renseignements qui y sont contenus, je ne doute pas que vous parveniez à faire comprendre aux

populations de langue française, les avantages particuliers que peut leur offrir la Province de Québec, et à déterminer parmi elles bon nombre d'émigrants à venir s'y fixer. *Cependant je désire que personne n'arrive séduit par des espérances qu'il ne pourrait réaliser plus tard.*

La brochure pourra vous servir de guide sur ce point, et ceux qui s'en pénétreront bien, n'auront point, quoiqu'il leur advienne, de reproches sérieux à nous adresser.

Choisissez avant tout une population morale et amie de l'ordre et envoyez-nous le plus possible de cette classe de gens, leur assurant d'avance un fraternel accueil parmi nous, et puis rappelez-vous constamment, que mieux vaut avoir peu d'immigrants et les avoir de la bonne trempe, que de courir le risque de jeter parmi notre population un élément nuisible et perturbateur.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur l'Abbé,

Votre obéissant Serviteur

Signé : **S. LESAGE**

Ass^t Comm. d'Agriculture, etc.



II.

Lettre de S. G. Mgr TASCHEREAU, Archevêque de Québec.

Québec, 3 Janvier 1872.

ARCHEVÊCHÉ
DE
QUÉBEC.

Monsieur l'Abbé VERBIST,

Au moment où vous allez quitter le palais où j'ai été heureux de vous donner l'hospitalité depuis votre arrivée au Canada, permettez-moi de vous souhaiter un bon voyage et un plein succès dans la mission que le Gouvernement de Québec vous a confiée.

Nous espérons vous voir revenir au printemps avec bon nombre de familles industrieuses, honnêtes et chrétiennes, comme Nous savons que la Belgique en contient beaucoup. Je donnerai volontiers de l'emploi à quelques prêtres de bonne volonté et de bonne santé, mais surtout bien recommandables, qui viendraient avec ces colons.

Il y a dans ce diocèse beaucoup d'établissements nouveaux auxquels il faut donner en aumône des ornements, des vases sacrés et toutes les choses qui servent au culte divin. Vous rendrez un grand service au diocèse en sollicitant, en faveur de ces pauvres Missions, la charité des âmes pieuses de la Belgique, qui aimeront probablement donner au Canada des marques de sympathie, dans le moment où ce pays ouvre ses portes à leurs compatriotes.

Agréez de nouveau,

Monsieur l'Abbé,

mes souhaits de bon voyage et de succès....

Signé : **E. A. Arch. de Québec.**

III.

Lettre de S. G. Mgr GUIGUES, Evêque d'Ottawa.

Ottawa, 9 Janvier 1872.

EVÊCHÉ
D'OTTAWA.

Cher Monsieur VERBIST,

Je suis heureux de pouvoir unir mes vœux à ceux de notre digne Archevêque pour vous souhaiter un heureux voyage et un plein succès pour la grande et belle œuvre que vous avez entreprise.

Nous verrons arriver en Canada avec le plus grand plaisir les colons Belges et Français qui correspondront à votre appel, et Nous avons confiance que le travail auquel ils se livreront ici, trouvera sa récompense dans le succès qu'ils obtiendront.

Nous accepterons avec la plus vive reconnaissance pour nos Missions pauvres les dons en ornements, vases sacrés, etc.... que les âmes pieuses de la Belgique nous donneront dans l'intérêt des nouvelles Missions.

Nous connaissons déjà par expérience, qu'il y a en France et en Belgique un grand nombre d'âmes généreuses qui apprécient l'avantage de contribuer à ce genre de bonnes œuvres. C'est donc avec confiance que nous en appelons à leur charité.

Je suis,

Cher Monsieur,

Votre bien dévoué,

Signé : **JOS. EUGÈNE, Ev. d'Ottawa.**

IV.

Lettre de S. G. Mgr BOURGET, Evêque de Montréal.

Montréal, le 12 Janvier 1872.

EVÊCHÉ
DE
MONTRÉAL.

Monsieur l'Abbé,

Je viens d'apprendre que le Gouvernement Provincial de Québec vous a confié la charge si importante de travailler à établir un courant d'immigration Belge vers les forêts encore incultes du Bas-Canada.

C'est avec bonheur que je vois notre Gouvernement vous confier le soin d'une œuvre si vitale pour notre Pays ; car je suis convaincu qu'en vous acquittant d'une telle mission, vous n'aurez en vue que de procurer l'honneur de la Religion et le bien de ces contrées, sans vous laisser gagner, au détriment de cette belle œuvre, par des considérations personnelles ou nationales.

Je prie en conséquence le bon Dieu de bénir vos pas et vos démarches, afin que, lorsque vous viendrez ici avec une colonie de vos compatriotes, nous ayons tous à nous réjouir de vous voir placé à la tête d'une œuvre dont le succès doit procurer tant d'avantages à la Religion et à notre Patrie.

Je vous souhaite donc un heureux voyage et me souseris bien sincèrement,

Monsieur l'Abbé,
Votre très-humble et dévoté serviteur,
Signé : **Ig. Ev. de Montréal**

V.

Aperçu général.

Le Canada se compose actuellement des provinces de Québec, d'Ontario, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse, de Manitoba, de l'immense territoire du Nord-Ouest ou de la Baie de Hudson et de la Nouvelle-Colombie.

Il s'étend depuis l'Atlantique jusqu'au Pacifique, et comprend presque toute l'Amérique Britannique du Nord, soit 3,400,000 mille carrés, environ l'étendue de tout le continent Européen.

Le Canada est un pays nouveau : il fut découvert par un navigateur de Saint-Malo, Jacques Cartier, qui avait reçu du roi de France, François 1^{er}, la mission de faire des découvertes dans l'Amérique du Nord. Les premiers colons, français d'origine, furent transportés au Canada en 1541.

En 1867 les provinces se réunirent en *Confédération*, dont la population a environ cinq millions d'habitants. La capitale de toute la confédération est *Ottawa*, une ville agréablement située sur l'Outaouais dans la province d'Ontario. Le gouvernement fédéral est constitutionnel ; il a la direction et le contrôle des intérêts généraux des Provinces Confédérées. Il comprend trois pouvoirs : un Gouverneur-Général, nommé par le Gouvernement Anglais, une Chambre Haute ou Sénat dont les membres sont nommés à vie, et une Chambre Basse ou Chambre des communes qui est élective.

Chacune des provinces confédérées possède un gouvernement constitutionnel, et règle à son gré toutes les affaires locales. Les pouvoirs locaux se composent d'un Lieutenant-Gouverneur et d'une ou deux chambres.

Les provinces sont divisées en comtés, qui, à leur tour, sont subdivisés en communes et municipalités de villes et de communes.

Le Gouvernement ne perçoit aucune contribution directe quelconque ; les droits d'entrée sur les marchandises importées de l'étranger et sur la fabrication des boissons distillées, etc. etc. suffisent à couvrir ses dépenses.

Le droit de vote est presque universel ; il n'est tempéré que par quelques restrictions aussi prudentes que sages.

Les habitants du Canada jouissent non-seulement de la liberté politique la plus entière et des droits civils les plus étendus, mais encore de la plus grande tolérance en matière de religion ; les populations protestantes et catholiques vivent ensemble en parfaite intelligence et sont également dévouées à l'accomplissement de tous les devoirs de la vie.

L'instruction gratuite développe les facultés de la jeune génération et la prépare à occuper dignement sa place dans le pays, où l'intelligence secondant l'industrie, amène un excellent résultat.

Dans presque toutes les paroisses on trouve des collèges, des couvents ou communautés religieuses, dans les quelles se donne une instruction complète à un prix tellement modique que la grande majorité des cultivateurs peut en faire profiter leurs enfants.

Les classes nécessiteuses de la vieille Europe, qui n'y ont, malgré leur travail assidu, qu'une existence difficile et précaire, dépourvue des avantages qui la rendraient agréable, pourraient trouver à utiliser fructueusement leurs capacités et leur énergie au Canada, dont les grandes ressources territoriales, minérales et maritimes ne demandent que l'exploitation.

Que l'ouvrier sache bien que ce pays fertile, plein de ressources, lui offre en échange de son travail l'aisance dans le présent, l'indépendance dans l'avenir.

Une fois éclairé sur les avantages qu'il peut trouver dans ce pays neuf, il s'empressera sans doute d'en profiter.

La mendicité est inconnue au Canada. Il y a pour l'artisan des travaux publics et privés, auxquels il peut trouver à s'occuper avantageusement ; et l'émigrant, dès son arrivée, a la certitude de trouver un emploi constant et bien rémunéré, dans un pays où la vie est à bon marché et où l'on jouit de la plus entière liberté civile et religieuse.

Les deux provinces offrant aujourd'hui le plus d'avantages aux émigrants catholiques, sont celles de Québec et de Manitoba, où domine l'élément français et la religion catholique ;

dans celles d'Ontario, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick l'élément britannique et protestant est prépondérant. C'est la première de ces belles provinces qui a fait l'objet de mes explorations plus particulières, et tout me porte à croire que c'est celle-la, que doivent choisir les émigrants de ces contrées.

La province de Québec présente des avantages sérieux à l'émigrant Belge, soit Wallon soit Flamand : nulle part il ne trouvera une hospitalité plus franche et plus bienveillante, que parmi les populations si catholiques de ce pays, où à peine un sixième est protestant. (1) J'ai vu des émigrants, arrivés là il y a à peine quelques années, sans autres ressources que leurs bras et leur énergie, qui sont aujourd'hui à la tête d'un joli capital et se trouvent tout heureux de pouvoir laisser leurs enfants dans une position qu'ils n'auraient jamais osé ambitionner dans le pays natal.

(1) L'Hon. P. J. O. Chauveau, dirige d'une manière remarquable les affaires de cette Province, depuis la constitution de sa Législature locale, en 1867. Pendant mon séjour à Québec j'ai eu l'occasion de lui entendre défendre, avec cette éloquence qui lui est familière, la politique de son Gouvernement, relativement à l'immigration étrangère, contre les attaques d'un certain nombre de Membres, qui l'accusaient d'offrir plus d'avantages aux immigrants nouvellement arrivés qu'aux enfants du sol même. Il démontra victorieusement, qu'une population morale, industrielle et amie de l'ordre, remarquable par ses connaissances des arts et des métiers, de l'agriculture surtout, méritait un encouragement spécial. En se mêlant à la population et en partageant avec elle les avantages naturels du sol, elle lui servirait de modèle et contribuerait largement au développement du pays. L'Hon. Ministre a visité la Belgique, il y compte de nombreux amis, et il a considérablement contribué à faire connaître son pays en Belgique.

VI.

CLIMAT.

Le climat du Canada est le plus sain de l'Amérique du Nord, et la plupart des Européens qui viennent s'y fixer, préfèrent de beaucoup en hiver son ciel clair et son froid fortifiant aux pluies et au brouillard de l'Europe occidentale. On a, du reste, exagéré la sévérité de l'hiver ; il convient parfaitement à la constitution des Européens.

Les maladies chroniques et épidémiques sont très-rares, et, avec un peu de prudence, les nouveaux venus s'acclimatent facilement.

La fièvre intermittente, si dangereuse pour les émigrants qui s'établissent dans certaines parties des Etats-Unis, est inconnue au Canada.

Les neiges qui recouvrent le sol pendant cinq mois de l'année, lui donnent une fécondité et une vigueur, qui amène une maturité rapide, une force de végétation inconnue au même degré dans les autres pays.

Les céréales et les fruits arrivent parfaitement à maturité, et peuvent lutter avec avantage, comme quantité et qualité, avec les pays les plus favorisés.

L'été de Québec peut se comparer à celui de Toulouse, et celui de Montréal à l'été de Marseille.

L'hiver est la saison des fêtes de famille ; c'est alors que l'hospitalité généreuse des habitants s'exerce avec le plus d'entrain ; les promenades en traineau et le patinage donnent une grande animation, et font de l'hiver la saison de prédilection des habitants.

L'hiver a encore l'avantage de rendre l'accès des marchés plus facile aux habitants, grâce au trainage qui s'établit sur les larges voies ouvertes à travers la neige.

Une des meilleures preuves de la salubrité du climat de cette province, c'est que l'on y acclimate facilement les animaux,

que les fruits d'Europe y arrivent à maturité, et que la vie moyenne est de sept ans plus élevée qu'en France, et de cinq ans de plus que dans la Grande-Bretagne. Les renseignements qui précèdent, puisés dans des documents officiels, me paraissent résumer la situation exacte sur ce sujet d'une haute importance pour l'émigrant.

C'est bien comme me l'écrivait en automne dernier le très-Rév. M^r Langevin, Vicaire-Général de Rimouski : « Si vous ameniez avec vous quelques bonnes familles de cultivateurs ou d'artisans religieux, elles trouveraient un climat dur mais bien sain. » « Tant mieux si l'hiver est long, » dit avec beaucoup de bon sens, M^r le Docteur Hubert La Rue, « cela oblige nos cultivateurs à tenir leurs animaux plus longtemps à l'étable ; cela les contraint à faire des engrais, sans lesquels il n'y a pas d'agriculture possible. Ne sait-on pas, que les agriculteurs modèles recommandent la stabulation permanente, l'été comme l'hiver ? Il y a longtemps que nos terres seraient complètement épuisées, si la rigueur de notre climat n'eut forcé nos gens à établir une stabulation de six ou sept mois. On dit encore : « La belle saison est courte ! » — C'est vrai ; mais notre population est d'une vigueur, d'une force sans pareille. Quelle somme énorme de travail ne peuvent pas faire des hommes taillés comme nos habitants ! Et la végétation, dès qu'elle commence, avec quelle rapidité extrême ne se développe-t-elle pas ? Notre sol est d'une fertilité sans pareille ; tous les grains, tous les légumes parviennent facilement à pleine maturité. » (1)

(1) Mélanges historiques, littéraires et d'économie politique, page 220, par le Dr Hubert La Rue, prof. à l'univ. de Laval.

VII.

Milice et Défense du pays.

Avant 1861, il n'y avait plus eu d'appel aux armes en Canada depuis 1812, lors de la guerre entre les Etats-Unis et l'Angleterre, si l'on excepte quelques mois en 1837, lorsqu'il fallut prendre des mesures pour se précautionner contre un commencement de mouvement populaire, qui a amené des changements de politique intérieure, tout-à-fait à l'avantage de la colonie.

En 1861, lors de la difficulté connue sous le nom de *l'Affaire du Trent*, dans laquelle l'Angleterre fut insultée par les Etats-Unis, un capitaine de navire, ayant pris de force deux passagers Sudistes, le Canada, en quelques jours, mit sous les armes plusieurs milliers d'hommes, par un mouvement spontané de la population.

Cette organisation toute volontaire se continua avec plus ou moins d'entrain jusqu'en 1866, quand un enrôlement secret s'organisa aux Etats-Unis, dans le but d'envahir le Canada et de s'en emparer par la force. La frontière fut alors investie par les *fénians* ; mais 48 heures après la première alarme, les milices volontaires Canadiennes sur pied se montèrent à 45,000 hommes, tous habitués au maniement des armes ; en quelques jours elles eurent raison des bandes fénianes et les dérouterent complètement. Des attaques de cette espèce se répétèrent dans la suite à plusieurs reprises ; mais elles finirent toujours à la honte des agresseurs. Ces tentatives presque incessantes pendant trois ou quatre années consécutives, forcèrent les Canadiens de songer à une organisation puissante, qui leur permettrait de mettre sur pied, tous les hommes valides. Une loi pour la défense du territoire, connue sous le nom de : *Acte de la milice et de la défense*, fut votée après mûr examen et acceptée par la population toute entière. Jusqu'au jour présent, le nombre des

volontaires a toujours surpassé de beaucoup le chiffre fixé comme *maximum* par la loi, et il est incontestable que cette organisation purement volontaire, continuera à suffire en temps de paix pour faire maintenir l'ordre à l'intérieur et respecter les frontières au dehors.

Chose remarquable pour nous autres Européens, ces volontaires ne sont jamais appelés sous les armes par le Gouvernement que pour *quinze jours* d'exercice par année ; ils reçoivent chaque jour une solde de frs. 2,50, et une somme égale pour leur entretien, soit frs. 5,00 par jour. Chaque fois que par suite de circonstances difficiles, la milice a été mise en activité, la solde du soldat, vraiment utile alors à son pays, a toujours égalé cette somme.

La CONSCRIPTION, tant et si justement redoutée en Belgique par la classe inférieure de la société, est tout-à-fait inconnue au Canada.

La Constitution garantit au pays, que toutes les forces de l'armée et de la flotte Anglaise, lui sont assurées pour la défense de son territoire contre toute invasion étrangère.

Au moment où j'écris, les conditions de paix sont si stables, que l'Angleterre a pu retirer son dernier soldat, pour concentrer toutes ses forces militaires dans les Iles Britanniques.

Si le Gouvernement du Canada n'a point recours à l'impôt odieux du sang, pour maintenir à grands frais une armée permanente, comme on le fait en Europe, ce n'est pas à dire que l'esprit militaire y soit nul, et que le courage soit moins grand là qu'ailleurs. Je ne citerai de la bravoure Canadienne qu'un exemple entre mille : En 1867, l'armée garibaldienne marcha sur Rome. On apprit l'expédition du *Condottiere* en même temps que les journaux annoncèrent la bataille de Montana et de Monte Rotondo, où deux Canadiens distingués avaient été blessés grièvement sous les drapeaux du Pape. Immédiatement 15,000 hommes offrirent gratuitement leurs services au Saint-Père ; malheureusement les moyens pécuniaires restreints dont on disposait à cette époque, furent cause qu'on se borna à en envoyer 300. Ceux-ci furent remplacés après deux années de service, par un contingent à peu près égal. Les frais considérables de cette expédition (le

voyage, y compris le rapatriement de chaque homme, calculé à 1000 francs), furent souscrits avec enthousiasme par toute la population catholique du pays. Des faits semblables indiquent suffisamment, me semble-t-il, le sentiment national du Canadien, et le sort qui serait réservé à des ennemis, qui tenteraient une attaque contre cette population habituellement si paisible.

A la tête du Département de la Guerre se trouve actuellement Sir George Etienne CARTIER, Baronnet, Membre de la législature locale à Québec, etc. Il est sans contredit un des hommes les plus distingués de son pays, et exerce une influence considérable sur la population toute entière. J'ai eu le bonheur de conférer avec lui, à plusieurs reprises, au sujet d'une immigration choisie parmi les populations les plus respectables du continent Européen. Les paroles affectueuses de Sir George et les mesures qu'il entend prendre de commun accord avec ses collègues dans le ministère, sont pour moi une ample garantie du bon accueil qui attend mes compatriotes, tant Flamands que Wallons, à leur arrivée au Canada. La préférence qu'il manifeste en faveur de l'élément Belge, est non seulement motivée sur la renommée du cultivateur, mais surtout sur la morale éprouvée et l'esprit de famille, qui a survécu chez nous aux bouleversements politiques.

VIII.

Administration de la justice.

L'Administration de la justice est aussi parfaite au Canada, que dans les pays les plus avancés. Le français est généralement adopté dans les cours de justice de la Province de Québec.

Dès son arrivée, l'étranger a le droit d'acquérir, de vendre, d'hériter, de tester, etc. absolument comme les autres habitants du pays. Cependant pour qu'il ait droit de vote comme électeur, il doit se faire naturaliser après un séjour de 3 ans et remplir les conditions ordinaires.

Si pendant mes pérégrinations en Canada, j'ai eu le plaisir de constater l'absence du soldat, dont le besoin ne se fait heureusement ressentir qu'à de rares époques, je n'ai pas rencontré non-plus le bonnet à poil du gendarme ni le galon du garde-champêtre. Le pays est si paisible, qu'on n'a jamais du songer à former un corps de gendarmerie. Chaque ville du Canada maintient certains corps d'hommes de police, et de rares constables spéciaux suffisent pour maintenir l'ordre le plus parfait dans les campagnes, qui couvrent une étendue de territoire si considérable, que nous nous en formons à peine une idée exacte.

J'ai été agréablement frappé du sentiment général de respect pour le maintien de l'ordre, de l'autorité et des bonnes mœurs. Il n'est pas rare de trouver à la campagne des bâtisses dont les portes ne se ferment jamais à clef ; les animaux domestiques et les ustensiles de labour sont généralement laissés à l'extérieur, même pendant la nuit, dans la plus parfaite sécurité.

IX.

Chasse et Pêche.

Les pêcheries du Canada sont tellement riches, que leur production pour l'année 1871 est évaluée à 85,000,000 de francs. Les provinces maritimes offrent donc un vaste champ à tous ceux qui veulent s'occuper de cette industrie, d'autant mieux, que les terres sur le bord de la mer sont très-fertiles et que les engrais de mer y abondent.

Voici les périodes de l'année pendant lesquelles il est illégal de chasser, tuer, acheter, vendre ou avoir en sa possession aucun animal ou gibier dénommé ci-dessous :

L'Elan, l'Orignal, le Caribou, le Chevreuil et le Lièvre, entre le 1^{er} Février et le 1^{er} Septembre : *Coc de Bruyère, Plarmigan, Perdrix, Bécasse ou Bécassine*, entre le 1^{er} Mars et le 1^{er} Septembre ; *Cygne, Oie et Canard Sauvage*, entre le 1^{er} Mai et le 1^{er} Septembre ; *Loup-Cervier, Chat Sauvage, Vison*, entre le 15 Avril et le 15 Octobre ; la *Martre*, entre le 15 Avril et le 1^{er} Novembre ; *Loutre*, entre le 1^{er} Mai et le 1^{er} Novembre ; *Castor*, entre le 30 Avril et le 1^{er} Septembre ; le *Rat-musqué*, entre le 1^{er} Mai et le 21 Octobre.

Défenses : de chasser la Bécasse ou Bécassine, Oie et Canard Sauvage, une heure après le coucher et une heure avant le lever du soleil ; de prendre ou de tuer par le moyen de cordes, collets, ressort, filet ou trappe, aucun des animaux ou oiseaux nommés plus haut ; de prendre ou de détruire en aucun temps les œufs d'aucune espèce d'oiseaux sauvages ; 14 jours sont accordés à l'expiration de chaque période, pendant lesquelles, on pourra vendre les animaux et le gibier pris légalement.

Il est défendu de pêcher, prendre ou tuer le *Saumon* entre le 31 Août et le 1^{er} Mai.

La *Truite* de lac et de rivière entre le 1^{er} Octobre et le 1^{er} Janvier.

Le *poisson blanc* et la *truite saumonée* peuvent être pêchés toute l'année, excepté entre le 19 Novembre et le 1^{er} Décembre.

L'*Achigan*, le *Brochet*, le *Doré* et le *Maskinongé*, entre le 30 Avril et le 24 Mai.

Le club de Montréal pour la protection du gibier paiera une récompense de frs. 25,00 à toute personne qui fera punir ceux qui enfreindraient la Loi pour la protection du Gibier. — Je ferai remarquer, qu'en dehors de ces quelques restrictions, pour la conservation des espèces, la chasse et la pêche sont *complètement libres*, pour tous ceux qui ont le goût de ces exercices, qui réunissent l'utile et l'agréable. Inutile d'ajouter que le pays n'est dépassé par aucun autre sous le rapport des produits de la chasse et de la pêche ; les amateurs y trouvent à souhait de quoi satisfaire une passion innocente et même lucrative, qui n'est que le partage du petit nombre dans nos pays, ou les lois réglant la matière, semblent toutes en faveur d'une classe privilégiée : comme si les plaisirs et les ressources de la terre n'avaient été créés que pour elle.

Il y a, à proximité des établissements destinés au Belges, tant flamands que wallons, de magnifiques lacs poissonneux, qui sont d'une grande utilité aux colons.

Quoique la chasse et la pêche peuvent apporter un grand appoint aux besoins du colon, il est cependant généralement admis, qu'un bon chasseur ou un amateur de la pêche est rarement bon cultivateur. Il faut pouvoir se modérer et se réserver ces exercices, pour les époques de l'année pendant lesquelles on se repose des travaux champêtres.

M^r Taude de Gand, pelletier habile, très-bien établi à Montréal, depuis le printemps 1871, (qui a trouvé le moyen de gagner en 3 mois toutes les dépenses occasionnées par le voyage de sa famille, et placer chaque semaine de l'argent à la banque), a bien voulu me communiquer la forme du fusil de chasse qu'il considère le plus convenable au colon canadien. Comme ce renseignement pourrait être utile à certaines personnes, je le fais suivre ici.

Fusil de chasse :

Le fusil à deux coups doit être en bronze brun. La lon-

gueur du canon doit avoir 75 centimètres sur un calibre de 18 millimètres de diamètre. La baguette en acier, au bout creux, pour permettre au chasseur de bien adapter la *balle Janssens*, qui doit glisser sans difficulté dans le canon. La vis de culasse doit présenter la forme d'un entonnoir, pour que la poudre se concentre. Le canon doit être bien poli à l'intérieur et non-rayé ; assez fort pour résister à toute épreuve, comme les anciennes armes de l'armée belge. Le bois en noyer solide est préféré, et le bout de la crosse doit être échancré, afin qu'elle s'épaule aisément. Pour celui qui désirerait s'amuser à la chasse de l'ours, du loup, ou de quelques autres animaux sauvages, qui se défendent lorsqu'ils ne sont pas blessés mortellement, il est éminemment utile, qu'on puisse adapter au canon de gauche un petit couteau de chasse, long en tout de 35 centimètres. La lame qui n'a que 10 centimètres de long, doit dépasser le canon, avoir 4 centimètres de largeur et être assez solide pour éventrer l'ours. L'arme doit être faite sans aucun luxe.

Le fusil *Lefauchaux*, à deux coups, se chargeant par la culasse, dont la maison Noirfalise à Liège possède le brevet est une arme très-appreciée à l'étranger.

Les pelleteries se vendent très-bien au Canada, et il y en a d'une beauté remarquable, telle que celle du castor, de la martre, du vison, loutre piqué, et de l'hermine.

X.

Cost de la subsistance.

Les agriculteurs et les artisans peuvent vivre à très-bon marché au Canada.

Au reste, voici les prix ordinaires des principaux articles de consommation :

	Francs.
Pain de 6 lbs.....	0 60 à 0 75
Farine de blé en quart (200 lbs).....	25 00 à 30 00
Viande de boucher à la livre (2 1/4 livre au kilo).....	0 30 à 0 40
Lard à la livre.....	0 40 à 0 60
Beurre salé à la livre.....	0 75 à 1 00
Fromage à la livre.....	0 60 à 0 80
Sucre d'érable à la livre.....	0 30 à 0 50
Pommes de terre au minot (60 livres).....	1 20 à 2 50
Pois » »	3 50 à 5 00
Avoine » »	2 00 à 2 25
Blé sarrazin » »	3 00 à 4 00
Toile de lin la verge.....	1 00 à 1 25
Flanelle »	1 50 à 3 00
Etoffe foulée »	3 00 à 5 00
Souliers en peau de bœuf pour le travail.....	4 00 à 5 00
Bottes.....	10 00 à 15 00

Prix des fermes à louer.

Le prix moyen des fermes à louer dans les seigneuries, est en moyenne de 50 à 200 piastres (250 à 1000 francs). Elles sont munies de toutes les bâtisses nécessaires, et mesurent 90 acres (environ 40 hectares) en terres labourables et prairies. Dans les townships ou cantons, les fermes de 50 acres (1/4 de lot) se louent de 20 à 60 piastres (100 à 300 francs) ; les fermes de 200 acres, de 100 à 200 piastres (500 à 1000 francs.)

XI.

Orphelinats.

A ma connaissance, on manifeste en haut lieu et aussi parmi les populations rurales du Canada, le désir de voir arriver au pays des orphelins qui, soit par suite de la dernière guerre, soit de la misère publique, sont devenus une charge trop considérable pour les gouvernements ou les villes du continent Européen. Il est cependant à remarquer, que la population est tellement morale, qu'en aucune raison elle ne voudrait voir introduire chez elle un élément, qui tôt ou tard pourrait devenir nuisible. D'un autre côté, elle est si charitable, qu'elle accepterait avec empressement des *milliers d'orphelins* recommandables, venant de la Belgique ou des pays limitrophes. Ces enfants, qui y seraient adoptés dans des familles respectables et comparativement aisées, seraient élevés parmi les enfants de la maison et ne seraient point traités différemment.

Il me semble que les orphelinats de Belgique et de France, pourraient peut être trouver au Canada un secours inespéré et un placement avantageux pour leurs nombreux orphelins, qui y trouveraient un avenir assuré, sans être exposés aux dangers de la corruption de nos grands centres.

Si des propositions nous étaient faites dans ce sens, nous nous empresserions de les négocier avec le Gouvernement Canadien, avant notre retour dans le pays.



XII.

Richesses forestières.

Le Canada est sans contredit le pays le plus boisé qui existe. J'ai voyagé pendant des semaines entières à travers de vastes forêts, des bois les plus remarquables, qui auraient une immense valeur s'ils se trouvaient en Europe. Ces forêts sont sillonnées de cours d'eau considérables, qui facilitent leur exploitation. Ensuite, de nombreuses voies ferrées sont en construction, à l'heure présente, dans différentes parties du pays, pour permettre à l'exploitateur de diriger ses produits vers les marchés étrangers.

L'exploitation des richesses forestières, à l'exception de celle du sapin, (pin du Canada), a été jusqu'ici complètement négligée. Pour l'exploitateur intelligent, qui commande à un certain capital, il y a dans ces forêts de véritables fortunes à réaliser. On y trouve entre autres le chêne blanc et rouge, le noyer noir et ordinaire, l'érable piqué et ondé, l'orme, le mérisier rouge et blanc, le frêne, etc.

J'ai déposé au Bureau de Mr Richard Berns, à Anvers, des échantillons des principaux bois qui ont été admirés à la dernière exposition universelle de Paris, avec le coût, de chaque espèce sur le marché de Montréal, pour ceux qui s'intéressent à cette branche importante du commerce. Les douves et douvelles pour tonneliers trouveraient un débouché important en France et en Belgique.

Les vastes chantiers des Provinces de Québec, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse sont renommés pour la beauté et pour la solidité des nombreux navires qu'on y cons'ruit. Cette industrie fournit au cultivateur un débouché facile pour les bois de construction dont les terres sont couvertes.

XIII.

Petite Culture.

J'ai été bien surpris de voir qu'en Canada on néglige trop souvent les détails de la culture : l'horticulture et la sylviculture sont peu connues, et il n'y existe que de rares pépiniéristes qui connaissent l'art de tailler les arbres fruitiers. Chaque cultivateur tient à être propriétaire d'une étendue si considérable, qu'elle suffirait pour un domaine seigneurial en Europe. Les fermes sont en moyenne de 50 à 100 hectares ; les plus petites n'ont pas moins de 30 hectares. « A la suite des premiers défrichements, » dit M^r Edw. Barnard, délégué du Gouvernement Canadien, (1) « nos terres étaient tellement riches, qu'elles produisirent des récoltes successives de froment, sans aucun intervalle, pendant un grand nombre d'années, notamment pendant plus d'une génération. Il est prouvé que ces récoltes, sur un seul labour, donnaient très-souvent 40 et 50 minots de grain par arpent. Cette abondance de richesses, rendit nos ancêtres négligents et dépensiers. On vivait dans le luxe et on ne faisait aucun cas ni des fumiers ni des règles ordinaires d'une bonne culture. Il y a une vingtaine d'années, les terres, fatiguées par cette spoliation constante, se refusèrent tout-à-coup à la production du froment. Il fut difficile de faire comprendre à nos cultivateurs, que c'était le résultat inévitable de leur système de culture, et il reste encore beaucoup à faire sous ce rapport. Ainsi, on estime que les pertes d'engrais de toute sorte, dans notre Province, se montent au moins aux trois quarts de leur production. Il n'y a guère de village où l'on ne pourrait pas acheter tous les engrais des bestiaux, à raison de 30 à 50 centimes la voiture.

(1) Circulaire du 30 Mai 1871.

On peut dire que partout les purins se perdent presque-entièrement. Quant aux matières fécales, on paie très-cher pour s'en débarrasser, et ce que les rivières n'emportent point, est profondément enfoui. Dans quelques unes de nos villes, cette besogne ne coûte pas moins de cent mille francs par année. Dans la plupart de nos campagnes, la jachère nue et la culture des légumes, pour nettoyer le sol, sont encore presque-inconnues. Malgré tout cela, même nos petits fermiers vivent encore dans une aisance bien étonnante pour un Européen. J'en conclus qu'un habile cultivateur émigrant, habitué à l'économie, qui connaît parfaitement la valeur des engrais, et qui aurait un certain capital, ne serait-ce que mille ou deux mille francs, ne pourrait pas manquer de se faire dans quelques années, pour lui et sa famille, une position d'aisance qu'il ne pourrait jamais espérer en Europe. Je dois ajouter que toutes les semences du printemps qui réussissent en Belgique, conviennent très-bien à notre Province. »

Il en ressort à toute évidence que les jardiniers, les maraîchers et les petits cultivateurs, qui savent faire rendre au sol tout ce dont il est capable, et qui s'occupent pendant l'hiver comme pendant l'été, trouveront un immense avantage à s'établir à proximité des villes et des villages où les matières fécales se perdent, où les engrais de toute espèce abondent.



XIV.

Commerce et industrie.

Les arts industriels ont fait depuis vingt ans de grands progrès au Canada ; leur développement a été aussi rapide qu'aux Etats-Unis.

Cela est dû à l'abondance des cours d'eau, qui offrent partout de puissants moteurs économiques.

Les principaux produits industriels du Canada sont :

Tissus de laine.

» » lin.

» » coton.

Lin cru.

Meubles.

Cuir.

Charpentes et planches de bois sciés.

Fer.

Cuivre.

Quincaillerie.

Papier.

Perlasse.

Potasse.

Savons.

Chaussures.

Machines à vapeur.

Locomotives.

Articles en bois de toute sorte

Outils et instruments d'agriculture.

Navires en bois.

Produits chimiques.

» des pêcheries.

» » forêts.

» » mines.

Les produits fabriqués suffisent à peine pour la consommation du pays ; les industriels à la tête d'un petit capital, trouveront à l'employer dans différentes industries non encore essayées, et qui réussiraient cependant à merveille.

La valeur des marchandises importées en 1870 s'élève à la somme de 375,000,000 de francs ; celle des exportations à 369,000,000 de francs.

XV.

Transports économiques.

Le transport par chemins à rails en bois, est un système de locomotion emprunté à la Norwège ; il est avantageux à cause de sa construction rapide et économique, et très-usité dans la Province de Québec ; il est d'une utilité incontestable pour mettre les districts éloignés en communication avec les marchés de consommation et d'exportation, tandis qu'il fournit un élément de travail aux populations ouvrières éparses sur leur parcours.

Il y a possibilité de construire des chemins, de moins d'un mètre de largeur, au prix de neuf à dix mille francs la lieue, sur lesquels on peut employer avantageusement des engins à vapeur.

Les chemins de fers en exploitation au Canada, ont 1000 lieues d'étendue ; il y en a d'autres en construction sur 400 lieues de parcours, et des Compagnies se sont formées pour 1000 autres lieues additionnelles.

Le fleuve S. Laurent est naviguable sur une étendue de 800 lieues : différentes rivières viennent s'y jeter et permettent la navigation sur des distances à peu près égales.

Le nombre des navires entrés de la mer dans les ports de la Province de Québec en 1869 est de 1384, jaugeant 834,293 tonneaux ; le nombre des navires sortis à la mer est de 1553 jaugeant 925,171 tonneaux ; pour les autres Provinces les données exactes me font défaut.

XVI.

Colonisation.

En 1868, le Parlement de la Province de Québec a voté une loi autorisant la formation de Sociétés de Colonisation, pour venir en aide aux colons courageux qui s'établissent dans les forêts, pour défricher les terrains octroyés par le Gouvernement.

Trente-cinq de ces sociétés fonctionnent aujourd'hui régulièrement, à la satisfaction des colons, qui se trouvent guidés par l'expérience intelligente d'hommes spéciaux, leur prêtant un concours assidu.

Ces pionniers, avant-coureurs des colons plus aisés, sont protégés par des lois toutes spéciales qui leur garantissent la possession de leurs meubles, immeubles, approvisionnements, bétail, voitures et instruments d'agriculture, jusqu'à concurrence d'une certaine somme. (1)

Le Gouvernement a réservé pour les colons 3,500,000 hectares de terrain, qu'il cède à des prix variant de 2 à 6 francs l'hectare, par lots de 40 à 100 hectares.

On peut acheter moins, mais pas plus de 100 hectares ; un père de famille, cependant, peut acquérir des lots en plus pour chacun de ses fils ayant atteint l'âge de dix-huit ans.

Tout acquéreur d'un lot de 100 hectares est tenu d'en défricher et d'en cultiver dix dans l'espace de quatre ans et de construire sur sa ferme une maison d'habitation mesurant au moins trois mètres et demi sur sept.

Ces conditions une fois remplies, l'agent du Gouvernement lui délivre gratuitement un titre de propriété qui le constitue propriétaire absolu du terrain. — Dans les autres Provinces les lois sont aussi très-favorables.

(1) L. Hon. J. H. Pope, représente dans la Législature fédérale le comté de Compton (Prov. de Québec), où est établie la colonie des Zouaves Pontificaux. Ce ministre, distingué par son caractère loyal et éminemment pratique, déploie une activité digne d'éloges, pour assurer aux immigrants les meilleures conditions de sécurité et d'avenir. Gracieusement invité par lui dans son département, à Ottawa, j'ai appris avec bonheur de sa bouche, les mesures qu'il compte prendre pour donner un emploi rémunérateur aux émigrants qui ne pourraient exploiter pour leur propre compte dès leur arrivée.

XVII.

Culture du lin.

Le lin et le chanvre réussissent supérieurement bien au Canada. Il est vraiment surprenant de les voir cultiver partout avec succès, sans les soins considérés indispensables en Belgique. Ainsi, personne n'y songe à sarcler le lin, et pourtant on le récolte fort net et fort beau, et cela, peut être, sur un terrain qui n'a jamais reçu d'engrais. Ce qui fait défaut, ce sont les connaissances nécessaires pour tirer le plus grand parti possible du lin, après qu'il est récolté. Le rouissage à l'eau est inconnu, et nulle part je n'ai trouvé de bons métiers pour le tisser, ni une main habile parmi les rares tisserands.

Pendant la saison d'hiver, qui ne dure pas moins de cinq mois, le colon trouverait dans cette branche une occupation rémunérative ; l'industrie linière lui donnerait sur la population indigène un avantage très-remarquable, vu qu'il trouverait toujours, sur le marché, un prix plus considérable pour ses produits que n'en obtiennent les habitants du pays. La graine de lin se vend très-bien en toute saison, à un prix élevé, puisque la production est loin de suffire à la fabrication des huiles nécessaires aux différentes industries du pays. Ensuite le tourteau constituerait là, comme ici, une nourriture de première qualité pour le bétail.

Je suis informé que la fabrication des toiles se fera bientôt sur une vaste échelle dans la Province de Québec ; mais si une quantité plus grande de lin était cultivée dans le pays, ce serait encore là un excellent article pour l'exportation. Le lin roui à l'eau se vend aujourd'hui sur les marchés de la Belgique comme suit :

1 ^{re} qualité	.	.	.	frs.	3,00	le kilogramme.
2 ^e	»	.	.	»	2,75	»
3 ^e	»	.	.	»	2,30	»
4 ^e	»	.	.	»	2,15	»
5 ^e	»	.	.	»	2.00	»
6 ^e	»	.	.	»	1,80	»
7 ^e	»	.	.	»	1,60	»

Le lin roui sur terre :

1 ^{re}	qualité	. . .	frs.	1,50	le kilogramme.
2 ^e	»	. . .	»	1,40	»
3 ^e	»	. . .	»	1,30	»
4 ^e	»	. . .	»	1,20	»
5 ^e	»	. . .	»	1,10	»
6 ^e	»	. . .	»	1,00	»

Ce dernier donne un plus grand rendement et paraît plus avantageux pour le commerce. L'acheteur paie en plus 5 % pour frais de transport, d'emballage, camionage etc.

La graine à semer s'achète favorablement à Riga au prix d'environ frs. 50,00 le baril de 75 à 80 kilogrammes, chez Mitchell et Co. Les échantillons de lin récolté au Canada peuvent être directement adressés à la Maison Corneille David, à Anvers.



XVIII.

FABRICATION DU SUCRE DE BETTERAVES.

Agriculture industrielle.

Au Canada, la consommation du sucre, des sirops et melasses est de 58,000,000 kilogrammes environ. Tout ce sucre importé des Antilles, est soumis à un droit d'entrée qui équivaut au tiers de sa valeur totale. Comme il n'y a aucun droit de prélevé sur les manufactures canadiennes autres que les boissons alcooliques, il s'en suit que la fabrication du sucre de betteraves sera protégée dans le pays d'une manière toute particulière. Les différentes variétés de betteraves, et parmi elles, celles de Silésie, qui produisent la plus grande matière saccharine, donnent un rendement tout-à-fait exceptionnel, et ce avec beaucoup moins d'engrais et de main d'œuvre qu'en Europe, tandis que les terres se vendent encore à un prix presque nominal, comparativement à leur valeur en Europe.

Si la fabrication de ce sucre n'a pas encore été essayée jusqu'à ce jour, c'est uniquement par défaut de connaissance de cette industrie spéciale, qui serait assurément très productive. Le Gouvernement de la Province de Québec s'occupe beaucoup de cette question et serait disposé à voter un octroi de plusieurs milliers de francs pour soutenir le premier fabricant qui parviendrait à faire réussir une entreprise de cette nature.

Les distilleries agricoles, les féculeries, et, en général, les différentes industries qui se rattachent à l'agriculture, ne se pratiquent pas au Canada, à défaut de l'expérience voulue. Les cultivateurs, pouvant disposer d'une certaine somme et qui connaîtraient les détails de ces différentes industries, réussiraient parfaitement dans un pays où le Gouvernement est disposé à encourager la formation de ces mêmes industries, dans le but d'améliorer l'agriculture et d'en tirer le plus d'avantages possibles.

XIX.

Sirop et sucre d'érable.

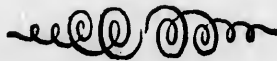
Un des produits particuliers du pays, est celui du sirop et sucre d'érable, qui se fait au printemps, à la fonte des neiges, avant que la famille du cultivateur puisse se livrer utilement aux travaux des champs. Il fabrique lui même, pour les besoins de sa famille et pour ses amis de la paroisse ou de la ville, une quantité considérable de sirop et de sucre d'un goût particulièrement agréable. Il suffit pour lui de faire chaque printemps des entailles dans les érables qu'il a conservés sur sa propriété ; ensuite de cette petite opération, il fait évaporer la sève délicieuse recueillie dans des vaisseaux, qu'il fabrique ordinairement lui même, et cette évaporation se fait de la manière la plus simple. Chaque arbre lui produit annuellement jusqu'à deux livres d'un sucre qui a sur les marchés des villes une valeur spéciale à cause de sa saveur ; il se vend jusqu'à frs. 2,50 le kilogr. selon le plus au moins de soins apportés à sa fabrication. On doit remarquer que l'arbre ne souffre nullement de ces entailles, ni de l'écoulement considérable de suc qui se fait chaque printemps. Bon nombre de colons récoltent annuellement pour mille francs de sucre d'érable.

XX.

Viande, fromage et beurre. Pâturages.

Le Canada possède un excellent marché pour la viande, le fromage et le beurre ; ce qui ne se consomme pas à l'intérieur du pays, s'exporte, soit aux Etats-Unis, soit en Angleterre, où ces produits sont très recherchés pour leur qualité supérieure.

Dans un grand nombre d'endroits le pays offre de grands avantages pour l'élevage du bétail, l'exploitation du fromage, du beurre, etc. Des herbes fouragères d'une excellente qualité y poussent spontanément et sans sèmis sur des terres nouvellement défrichées. De nombreux ruisseaux d'une eau saine et limpide, coulant toute l'année, les sillonnent en tous sens, et permettent au cultivateur d'abreuver ses troupeaux sans frais aucuns.



XXI.

Soin du bétail.

En général, le soin du bétail est négligé, même celui des vaches laitières. Pendant l'été les pâturages naturels étant d'une abondance luxuriante, elles donnent pendant quelques mois du lait en abondance et d'une excellente qualité ; mais pendant les mois d'hiver il faut qu'elles se contentent de paille, qu'on leur jette le plus souvent à la porte des étables sur la neige. Il arrive communément que tout le bétail est exposé pendant toute la journée aux rigueurs de la saison et aux intempéries de l'air. Evidemment des soins plus minutieux, comme le cultivateur Belge en donne habituellement au bétail, et surtout une nourriture mieux-conditionnée, assureraient des profits considérables, puisque la vache canadienne est excellente laitière ; son rendement est surprenant, du moment qu'on lui donne des soins intelligents. Si l'habitant du pays ne donne pas les soins désirables au bétail cela provient, croyons-nous, de la facilité qu'il avait, jusqu'ici à récolter des grains en abondance, qui lui rapportaient de grands bénéfices.

Le navet, la carotte et en général tous les légumes qui servent à nourrir économiquement le bétail, donnent des récoltes plus considérables qu'en Belgique, et à moins de frais. Malheureusement cette culture n'est guère connue du paysan canadien.

Le prix moyen d'une vache laitière est de vingt piastres ou 100 francs environ. Deux gros bœufs de labour content 500 francs. Le cheval du cultivateur se paie 250 à 500 francs, Une brebis trois piastres ou 15 francs. Un agneau de 1 piastre 50 cents à 2-30 soit frs. 7-50 à 11-50. Les cochons de lait s'achètent à raison d'une piastre ou cinq frs. la couple.

XXII.

Documents divers.

Extrait des délibérations de la Société de Colonisation de Québec-centre, du 2 Janvier 1872.

« Attendu qu'un certain nombre de colons belges désirent s'établir au printemps prochain dans le canton Langevin, la société de colonisation de Québec-centre N° 1 consent à mettre à leur disposition :

1° Quarante-deux lots de terre sur la réserve qui lui a été accordée par le Gouvernement dans cette localité, à la condition qu'ils remplissent les obligations ordinaires envers le Département des Terres de la Couronne.

2° La somme de Deux-cents piastres (1000 frs.) qui avait été appropriée pour l'établissement des colons Bretons ; Mr Joly (1) et les autres souscripteurs ayant consenti à cette substitution, vu que le projet de cette dernière émigration est abandonné. »

Signé : **Ph. J. Jolicoeur.**

PRÉSIDENT S. C. Q. C.

(1) Mr Joly, est seigneur de Lothinière et Député marquant dans les deux chambres : de la Province, à Québec, de la législature fédérale, à Ottawa. J'ai été heureux d'apprendre de lui, avec preuves à l'appui, que toutes ses sympathies sont pour l'œuvre de l'immigration par les Belges et par les populations limitrophes.

XXIII.

EXTRAIT DU JOURNAL DE QUEBEC. (1)

Le Monastère des Trappistes et la Colonie belge.

« L'Abbé Verbist, prêtre Belge, nous est revenu aujourd'hui même d'une petite excursion dans le comté de Dorchester. Il y a visité les révérends Pères Trappistes, dont le monastère se trouve dans le township Langevin, à 63 milles de Québec. Le révérend Père Prieur a eu l'obligeance de lui montrer la maison et ses dépendances dans tous leurs détails et de fournir les explications les plus minutieuses sur les différents travaux agricoles auxquels les moines se livrent depuis l'érection du monastère.

C'était en 1862, que ces religieux austères, d'origine belge, pénétrèrent dans les forêts vierges de Langevin, à 12 milles au-delà de toute route praticable, et y jetèrent les fondements du monastère, qui fait aujourd'hui l'admiration des rares visiteurs, qui dirigent leurs pas vers cette contrée isolée et lointaine. Avec le concours du gouvernement ils ouvrirent dans toutes les directions des chemins, qui facilitent l'accès de leur établissement, et ils y établirent ensuite, à un mille de distance, la paroisse de Sainte-Justine, qui est aujourd'hui un centre assez important autour duquel viennent se grouper bon nombre de colons, auxquels ces excellents religieux servent de seconde Providence. Les chemins sont beaux et le défrichement des terres a été poussé sur toute la ligne avec une vigueur qui étonne, et qui ne se rencontre pas ailleurs. En effet, à eux seuls, les Pères Trappistes, qui occupent une propriété de 300 hectares, en ont déjà défriché près de 200, pendant l'espace de quelques années. Leur com-

(1) Numéro du 19 décembre 1871.

munauté se compose de dix-neuf religieux, dont quatre prêtres, qui tous sont occupés aux travaux des champs.

De plus, ils se trouvent obligés de se faire aider par de nombreux ouvriers, sous la hache desquels les forêts se dépeuplent comme par enchantement. La ferme, qui vaut plus d'une *ferme-modèle*, compte 24 vaches laitières, 4 chevaux et une paire de gros bœufs pour le labourage, un troupeau de moutons et quelque menu bétail.

Au point de vue d'une colonie flamande, le voisinage des Pères Trappistes, qui ont créé des moulins à farine et des scieries de bois, qui sont avec les Belges en communauté de langue et qui ont largement profité des leçons de l'expérience, serait d'une utilité incontestable : les Belges appuyés sur le monastère de leurs compatriotes occuperaient à un emplacement des mieux choisis sur les confins des townships Roux, Langevin, Standon et Ware : ils s'y trouveraient en famille. Aussi, si cette perspective devait se traduire en réalité dans un avenir prochain, le révérend Père Prieur offre son généreux concours, et il promet à l'Abbé Verbist de contribuer largement à faire réussir un projet si utile à tous égards.

D'un autre côté, la société de colonisation n° 2 du comté de Dorchester, qui a son siège d'opération à Sainte-Germaine, sur le lac Etchemin, se réunissait dimanche dernier, après l'office divin. Lorsque l'Abbé Verbist, qui y assistait, eut exposé le but de son voyage parmi eux, l'assemblée, sur la proposition de M^r BeHarmin Lapierre, juge de paix du canton, vota par acclamation, une première somme de 50 piastres, sur les 150 qui leur sont alloués par le gouvernement, pour contribuer à l'ouverture d'un chemin qui permettrait aux Belges la création d'une paroisse dans ces parages. Cette noble initiative prouve à toute évidence le bonheur qu'éprouverait la population toute entière, si dès le printemps prochain une colonie belge venait s'établir parmi eux. Avec les éléments de prospérité décrits ci-dessus, la chose ne serait pas impossible, pour peu que le gouvernement y prête la main et s'en occupe en temps utile. »

XXIV.

CANTON DE SUFFOLK.

On lit dans le *Courrier d'Outouais* du 1^r Décembre 1871 :

Emigration.

« Nous avons reçu hier la visite de M^r Edw. Barnard, agent d'immigration du Gouvernement de la Province de Québec (1) accompagné du Révérend Abbé Verbist, prêtre Belge, qui se propose de venir se fixer au printemps prochain dans le township de Suffolk, comté d'Ottawa, avec la colonie Belge qui y est en voie de formation et qui promet de s'étendre rapidement dans les townships voisins de Ponsonby et de Rippon. Ces Messieurs se sont rendus à Suffolk en société de M^r Lévis de St. André Avelin, qui avait gracieusement mis à leur disposition ses chevaux et sa maison, et qui était à même de leur fournir de précieuses indications. On se rappelle en effet que c'est M^r Lévis qui a ouvert le chemin qui relie St. André Avelin au township de Suffolk. Les visiteurs se sont déclarés éminemment satisfaits de leur exploration ; ils ont trouvé la qualité du sol très avantageuse pour a culture et l'emplacement de la colonie naissante parfaitement choisi. Ils espèrent que si le gouvernement achève prochainement le chemin de colonisation qui doit relier directement Suffolk à la Rivière du côté de Montebello, (9 milles) et si le chemin de fer du Nord se fait, ce qui est pour nous une question décidée, les Belges se trouveront dans les meilleures conditions pour prospérer, tant par la facilité qu'ils auront d'exporter leurs produits, que par la proximité de quelques petits lacs poissonneux et la fertilité des terres.

(1) M^r Edw. Barnard a été chargé depuis d'une mission identique par le Gouvernement fédéral du Canada.

Dimanche dernier, ces Messieurs ont eu un long entretien avec le Révérend Mr Bourassa, curé de la paroisse de Bonsecour, à Montebello, si avantageusement connu dans le pays par ses connaissances agricoles ; celui-ci s'est empressé de promettre son concours actif à leur œuvre naissante, qui aura besoin de tous les encouragements pour surmonter les premières difficultés inhérentes à toute entreprise de la même espèce. Déjà la chapelle provisoire est en voie de construction, et d'après toutes les probabilités, elle pourra être ouverte au culte dès le printemps prochain, par Sa Grandeur Mgr. l'Evêque d'Ottawa, qui daignera la consacrer. La première paroisse portera le nom de *St Pascal des Belges*. Nous formons les vœux les plus sincères pour la réussite des colons Belges parmi nous, et nous sommes assurés qu'ils seront les bienvenus parmi nos populations rurales. »

Je suis convaincu que la plus part de mes compatriotes cultivateurs agiront prudemment en ne se risquant pas dans la forêt dès leur arrivée. Le défrichement des bois est une besogne rude et pénible, à la quelle le canadien s'entend beaucoup mieux qu'un colon inexpérimenté. Ce travail absorbe un temps assez considérable, avant de payer les efforts du colon. D'un autre côté, des fermes en partie défrichées, offrent l'avantage immense que, tout en se vendant et se louant à des prix extrêmement modiques et tout-à-fait à la portée du petit cultivateur, ils payent dès la première année son travail actif et industrieux. »

XXV.

EXTRAIT

d'une lettre de F. S. Mackay, Notaire, Greffier
de la Cour de Circuit etc. etc.

Papinauville (Comté d'Ottawa) 19 Janvier 1872.

.

« Nous pourrions accommoder ici de 40 à 50 familles au printemps, en connaissant un peu d'avance les dispositions de ceux qui vont nous arriver. — Pour 1000, 1250 à 1500 francs, au plus, nous pourrions leur procurer des bons lots de terre de 35 à 40 hectares de superficie avec 7 à 12 hectares de défrichement, le reste en bois debout. Il y a une jolie ferme (1) à 3 kilomètres du village, formé de deux lots contigus de 3 x 40 arpents, ou 120 arpents (30 hectares) de superficie chacun, 240 arpents en tout, que l'on m'a offert pour 3000 francs, sur le chemin qui conduit à St André Avellin. Donc il n'y aura que l'embarras du choix ; et ceux de vos compatriotes qui viendront demeurer parmi nous, trouveront toute chance possible pour former un bon établissement et d'y faire de l'argent.

Le Révérend Père BOURASSA m'a dit, qu'il y a de 60 à 80 terres à vendre dans deux nouvelles concessions de sa paroisse, à des prix minimes.

Quant au prix des terres, ce n'est pas tout comptant, de 40 à 60 piastres, (200 à 300 francs) serait le paiement par annuité. »

Signé : **F. S. MACKAY.**

Ces renseignements fournis par un homme très-honorable, me semblent devoir inspirer toute confiance.

(1) Les terres de cette ferme ne sont défrichées qu'en partie.

XXVI.

Renseignements divers utiles au Colon Canadien.

Un *mille* Anglais équivant à 20 minutes.

Un *yard* vaut 3 pieds Anglais ; un pied 12 pouces.

Une *tonne* de mer = 40 pieds cubes ou 1015 kilogrammes.

Le fret d'Anvers à Québec par navire, est d'environ 15 schelings environ 19 francs et 15 p % de primage : le voyage se fait en six semaines. Par steamer on paie de 45 à 50 schelings : le voyage se fait en quatorze jours.

Deux *livres* et un quart équivalent à un kilogramme.

Le *minot* au Canada vaut :

34 livres d'avoine.

60 » pois et grain.

58 » blé d'inde ou maïs.

48 » orge et sarrasin.

La *tonne* de foin = 2000 livres.

La *botte* » = 15 livres (ou 6 kilogr.)

Notre *hectare* équivant à 2 1/2 arpents.

L'*acre* = 1 arpent et 0,01797 dix millièmes ou 1 1/6 arpent.

La *piastre* qui vaut environ frs. 5,25 est divisée en 100 cents, et se marque \$, tandis que la livre sterling, qui équivant à 25 francs environ, se marque. £.

XXVII.

DROITS DE DOUANE.

Extrait du tarif.

I.

ARTICLES FRAPPÉS DE DROITS SPÉCIFIQUES.

	Plastres	Cens	Frs.	Cmes
Acide sulfurique par livre (2 liv. et quart au kil.)	0	0 ¹ / ₂	00	2 ¹ / ₂
Cigares, valeur n'excédant pas 50 frs. par 1000	3	00	15	00
Valeur excédant 50 frs. et pas plus de 100 frs.	4	00	20	00
Valeur excédant 100 frs. et pas plus de 200 frs.	5	00	25	00
Valeur excédant 200 francs par 1000.	6	00	30	00
Fromage par livre.	0	03	00	15
Café vert	0	03	00	15
Chicorée verte	0	03	00	15
Chicorée séchée au four, rotie ou moulue	0	04	00	20
Savon commun par livre.	0	01	00	05
Amidon par livre.	0	02	00	10
Spiritueux, genièvre, rhum, alcool par gallon.	0	80	4	00
Cordiaux.	1	20	6	00
Spiritueux parfumés par gallon.	1	20	6	00
Idem en petites bouteilles de 30 au gallon, par bouteille.	0	04	00	20
Teintures médicinales, fruits conservés dans l'eau de vie etc. par gallon.	1	20	6	00
Vinaigre, acide acétique etc. par gallon	0	10	00	50
Sucre : tout sucre équivalant à plus que le N° 9, 25 p % sur sa valeur et un droit spécifique de fr. 0,05 par livre.				
Audessous du N° 9 25 p % sur sa valeur et un droit spécifique de 0,03 ³ / ₄ centimes par livre.				
Sirops, 25 p % sur la valeur et un droit spécifique de 0,04 centimes par livre.				
Sucre candi et Sucreries 25 p % sur sa valeur et un droit spécifique de 0,05 cen ^{mes} par livre				
Melasse pour raffineries ou pour la fabrication du Sucre par 100 livres.	0	73	3	75
Melasses à d'autres usages, 25 p % sur la valeur.				

II.

ARTICLES FRAPPÉS DE 25 p 0/0 SUR LEUR VALEUR.

Cannelle.
Gingembre.
Muscade.
Poivre.
Parfumeries, non autrement spécifiées.
Savon parfumé et de fantaisie.
Piment.
Cartes à jouer.
Médicaments brevetés, ou tout médicament pour la préparation duquel la recette est tenue secrète, recommandé par annonces, etc.

III.

ARTICLES PAYANT 10 p 0/0 sur leur valeur.

Animaux, tels que :
Chevaux, bêtes-à-Cornes, bestiaux, pores, moutons.
Fruits verts ou autres de toute espèce, foin, paille, son, semences non spécifiées comme céréales : végétaux (y compris les pommes-de-terre), plantes, arbres et arbrissaux.
Semelles et cuir pour souliers.

IV.

ARTICLES PAYANT 5 p 0/0 SUR LEUR VALEUR.

Livres, revues périodiques et brochures.
Fer en barres, ronds, cercles etc.
Fil de fer.
Caractères typographiques.

V.

ARTICLES PAYANT UN DROIT SPECIFIQUE ET SUR LEUR VALEUR.

Bière, 10 p 0/0 sur la valeur et 0,25 centimes par galon, en tonneau et 0,35 centimes par galon en bouteilles.
Thé noir, 15 p 0/0 sur sa valeur et 0,17 1/2 centimes par livre

Thé vert et du Japon 15 p 0/0 sur sa valeur et 0,35 centimes par livre.

Tabac fabriqué, autre que cigares et tabac à priser 12 1/2 p 0/0 sur sa valeur et un franc par livre.

Les vins de toute espèce 25 p 0/0 sur leur valeur et 0,50 centimes par gallon.

VI.

ARTICLES LIBRES A L'ENTRÉE.

Préparations anatomiques et botaniques.

Dessins.

Pierres précieuses.

Modèles, spécimen d'histoire naturelle, de sculpture, etc.

Objets d'art.

Drogues, teintures, huiles et couleurs non spécifiées ci-dessus.

Acides de toute espèce, à l'exception de l'acide acétique, sulphurique et le vinaigre.

Alun.

Antimoine.

Ecorces pour tanneurs.

Borax.

Soufre.

Sucre de plomb.

Crème de tartre.

Indigo.

Nitre.

Ocres.

Phosphore.

Racines médicinales au naturel.

Sel ammoniac.

Sel de soude.

Salpêtre.

Soda.

Vitriol.

PRODUITS FABRIQUÉS.

Ancres.

Perlasse, potasse et sel de soude.

Outils pour relieurs.

Meules.

Cloches d'église.

Vases sacrés.
Planches électrotypes.
Outils de ferme importés pour encourager l'Agriculture.
Pierres lithographiques.
Encre à imprimer.
Presses, excepté les presses à la main.
Prunelle.
Etoffes pour chapeliers.

PRODUITS NATURELS.

Animaux reproducteurs.
Orge.
Fèves.
Blé sarrazin ou bouquette.
Diamants non montés.
Emery.
Grains de toute espèce.
Lin, non préparé.
Poix.
Huile de térébentine.

VII.

EXEMPTIONS SPÉCIALES.

Effets et bagages des colons, pour leur propre usage.

VIII.

ARTICLES PROHIBÉS.

Les articles suivants sont prohibés sous une pénalité de frs. 1000,00 et la confiscation de toutes les caisses ou ballots dans lesquels ils se trouvent :
Livres, imprimés, dessins, peintures et photographies indécentes ou immorales.
Fausse monnaie.

NOTE : Un droit de 15 p 0/0 sur la valeur est perçu sur toutes les marchandises non-spécifiées dans le tarif.

XXVIII.

Lettre de M^r C. E. BELLE, Agent d'Immigration (1) pour
la Province de Québec à Montréal, à l'Abbé Verbist.

Montréal, 10 Novembre 1871.

Monsieur l'Abbé.

La Province de Québec, autrement appelée Bas-Canada, est sans contredit l'un des plus beaux pays du monde, comme vous pourrez vous en convaincre par vous-même. Cette Province offre à l'agriculture, à l'industrie et au commerce des ressources incomparables. Aussi possède-t-elle la plus belle ville du Canada. Montréal renferme aujourd'hui une population de 150,000 habitants, le double de celle de toute autre ville de la Puissance. Située à la tête de la navigation par mer, et au pied de la navigation par les lacs, rivières et canaux, cette cité, par sa position et sa population, offre tant d'avantages et de facilités de toutes sortes, que l'émigré, après l'avoir vue, s'apercevra qu'il aura plus de chances ici qu'ailleurs.

Le nombre des émigrés de votre nationalité qui pourraient trouver de l'emploi à Montréal et dans les environs, à l'ouverture de la navigation, au printemps prochain, est indiqué à la gauche du tableau suivant :

Nombre :

400	Serviteurs de ferme, gages par mois à l'année, avec nourriture et logement :	Francs 50-00 à 60-00
400	Servantes, gages par mois, nourriture et logement	» 15-00 à 25-00
20	Garçons	» 15-00 à 25-00
50	Menuisiers, par jour	» 5-00 à 8-75

(1) M^r Belle de Montréal, qui est en même temps Notaire Public, déploie beaucoup d'activité ; il m'a communiqué différents renseignements très-utiles. Il tient à Montréal un asile pour les immigrants : il les héberge gratuitement pendant qu'il leur cherche une position. Les Belges, sans exception, rendent hommage à son désintéressement et à ses soins empressés.

Nombre			
50 Maçons	par jour	Francs	5-00 à 7-50
30 Briquetiers	»	»	5-00 à 12-50
30 Tailleurs	»	»	5-00 à 10-00
25 Cordonniers	»	(ou à la pièce)	5-00 à 10-00
25 Plombiers	»	»	5-00 à 11-25
20 Peintres	»	»	5-00 à 10-00
15 Ferblantiers	»	»	5-00 à 7-50
12 Meubliers	»	»	5-00 à 11-25
10 Forgerons	»	»	5-00 à 12-50
10 Selliers	»	»	5-00 à 7-50
15 Jardiniers	»	»	5-00 à 7-50
10 Ouvriers en cuivre	»	»	5-00 à 10-00
10 Charrons	»	»	5-00 à 10-00
6 Serruriers	»	»	5-00 à 10-00

Un plus grand nombre de personnes pourraient trouver de l'emploi ; mais je fais des réserves pour d'autres nationalités.

Il serait bon que ceux qui viendraient comprissent l'anglais ou le français.

Il faut aussi remarquer que le travail actif et intelligent rapporte beaucoup et que d'un autre côté la vie est à bon marché, moins coûteuse certainement qu'en Belgique, sous le rapport principalement de la nourriture.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur

Votre très-obéissant serviteur

Signé : **C. E. BELLE.**

Agent d'Immigration pour la Province de Québec,
à Montréal.

NOTE EXPLICATIVE. Je publie cette lettre pour faire voir avec quelle facilité on peut placer au Canada des hommes qui ont appris un métier, ainsi que les domestiques. M^r Belle indique les gages les moins élevés. Les cuisinières Belges surtout sont très-recherchées ; j'ai fréquenté des maisons où l'on payait jusqu'à 10 piastres (50 francs) par mois et encore n'en trouve-t-on pas toujours.

De plus, les prix sus mentionnés peuvent être considérés comme salaires ordinaires dans les différentes Provinces du Canada. — Quant aux artisans Belges, ils ont un avantage immense par la connaissance parfaite de leur métier, connaissance que ne possèdent pas les artisans ordinaires du Canada.

Pour ces derniers la vie est si facile, qu'ils ne se donnent pas la peine de faire un apprentissage régulier ; ils ont hâte de s'établir pour leur propre compte, mais ils ne sont jamais d'ouvriers accomplis.

Depuis que j'ai écrit ce qui précède, les agents du Gouvernement Canadien en Europe ont reçu des demandes très considérables d'ouvriers, de serviteurs, de servantes etc. Tous ceux qui se présenteront avec de bonnes recommandations, ont donc la certitude de trouver de l'emploi en arrivant au Canada.

XXIX.

Province d'Ontario.

La Province d'Ontario, séparée de celle de Québec par le fleuve Ottawa, est située au nord du fleuve Saint-Laurent et des grands lacs Ontario, Erié, Huron et Supérieur.

Le siège du gouvernement local est à Toronto.

Le gouvernement se compose d'un Lieutenant-Gouverneur, nommé pour 5 ans par le Gouverneur-Général du Canada en Conseil, d'un Conseil Exécutif, de 5 membres et d'une Assemblée Législative de 82 membres élus tous les 4 ans par le peuple.

Cette belle Province, colonisée principalement par des Anglais, des Ecossais et des Irlandais et leurs descendants, et récemment par des Allemands, est une des plus florissantes des possessions britanniques.

Sa population s'élevait :

En 1830 à 210,437 habitants.

» 1841 » 465,357 »

» 1852 » 952,004 »

» 1861 » 1,396,091 »

» 1871 » 1,620,842 »

Ces chiffres prouvent que cette population a décuplé dans l'espace de 40 ans ; cette progression, plus rapide même que celle des Etats-Unis, démontre avec évidence le bien-être et et la prospérité de ses habitants.

RELIGION. — Les Protestants sont en grande majorité dans cette Province, un huitième des habitants seulement étant catholique.

Mgr. Guigues, Evêque du vaste diocèse d'Ottawa, prend un intérêt tout particulier à l'établissement des colons Belges dans ces parages.

CLIMAT. — Le climat est moins rigoureux que celui de la Province de Québec et aussi très salubre.

AVANTAGES NATURELS D'ONTARIO. — La nature s'est montrée très-prodigue envers cette Province.

Son sol est très-varié, mais en général très-riche, et se prête à tous les travaux d'agriculture.

Les communications par eau, au moyen de ses grands lacs et des admirables canaux qui y ont été construits, ne sont égalées par celles d'aucun autre pays.

Ses richesses minérales, encore peu exploitées, sont considérables : le fer, le cuivre, le plomb, l'argent, le pétrole, le sel s'y trouvent en abondance.

XXX.

Province de la Nouvelle-Ecosse.

Le siège du gouvernement local est à Halifax.

Le gouvernement se compose d'un Lieutenant-Gouverneur, nommé pour 5 ans par le Gouverneur-Général du Canada en Conseil, d'un Conseil Exécutif de 9 membres, d'un Conseil Législatif de 18 membres nommés à vie, et d'une Assemblée Législative de 38 membres, élus tous les 4 ans par le peuple.

J'avoue ne pas avoir eu le temps de visiter cette importante Province ; mais j'ai devant moi des documents officiels, qui démontrent qu'elle se développe rapidement aussi depuis quelques années, et offre d'immenses ressources à l'agriculture et à l'artisan industrieux, qui trouveraient à s'y établir très-avantageusement.

Cette Province est remarquable à cause de la richesse de ses mines, de ses houillères, des facilités pour la pêche et aussi à cause de sa situation sur le littoral de l'Atlantique.

Les huîtres y sont tellement abondantes, que dans quelques heures on en recueille de vaisseaux entiers : ce n'est que la peine d'aller les ramasser. L'exportation s'en fait sur une vaste échelle, de telle sorte que dans le Canada entier on s'en procure de très-fraîches et meilleures que les européennes à des prix presque nuls.

Cette Province possède encore de vastes chantiers pour la construction des navires, qui sont réputés dans le monde entier.

La population de la Nouvelle-Ecosse est de 387,800 âmes ; elle parle généralement l'Anglais.

Les mines d'or sont exploitées par environ 500 hommes ; elles ont donné en 1870 plus d'un demi million de francs.

L'exploitation des Houillères prend depuis quelque temps un grand développement ; en 1870 elles occupaient 2000 hommes. La production a été de 514,752 tonneaux.

Le port d'Halifax est reconnu comme le plus beau et le plus sûr de toute l'Amérique. Les paquebots poste de la ligne Allan, venant directement de Liverpool, s'y arrêtent tous les quinze jours.

XXXI.

Province du Nouveau-Brunswick.

Le siège du gouvernement local est à Fredericton.

Le gouvernement se compose d'un Lieutenant-Gouverneur nommé pour 5 ans par le Gouverneur-Général en Conseil, d'un Conseil Exécutif de 8 membres, d'un Conseil Législatif de 18 membres, nommés à vie, et d'une Assemblée Législative de 41 membres élus tous les 4 ans par le peuple.

J'ai eu le plaisir de faire le passage de l'Océan Atlantique au mois de Janvier dernier en société de l'Honorable Wm. Muirhead, conseiller Législatif, pour cette Province, qui m'a assuré que les domestiques Belges des deux sexes, les ouvriers et artisans honnêtes, trouveraient un excellent placement dans ces parages. Quoique la religion protestante y domine, le peuple n'est point fanatique, et accueille avec empressement les émigrants catholiques qui s'y établissent. J'ai recueilli de la bouche de l'honorable député différents renseignements qui me prouvent à l'évidence que l'instruction est très-développée dans cette Province dont les ressources naturelles sont très-grandes; et où bon nombre de familles trouveraient place en ce moment.

Les établissements Acadiens, d'origine française et qui comptent plusieurs centaines de mille habitants, se trouvent dans cette Province.

Les bois du Nouveau-Brunswick sont peut-être supérieurs encore à ceux des autres Provinces, et l'exportation s'en fait avec plus d'économie, à cause de la proximité de la mer et des immenses cours d'eau qui y aboutissent.

D'excellents vapeurs font régulièrement le service entre Québec et St Jean, Miramichi et les différents ports du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse. Les émigrants pour ces deux Provinces devront aller directement de Liverpool à Halifax.

XXXII.

Province de Manitoba.

Le 15 Juillet 1870, une proclamation royale a solennellement déclaré le transfert des Territoires du Nord-Ouest (ci-devant territoire de la C^e de la Baie d'Hudson) à la Puissance du Canada.

La Province de Manitoba, n'est qu'une faible portion des territoires du Nord-Ouest. Elle renferme la colonie de la Rivière-Rouge et celle du Portage, avec une population d'environ 17,000 âmes. Son gouvernement local se compose d'un lieutenant-gouverneur, d'un Conseil législatif, actuellement de 7 membres et d'une chambre d'Assemblée de 24 membres. Elle a 2 représentants au Sénat fédéral, et 4 membres à la Chambre des Communes.

Comme le Canada vient d'acquérir les immenses possessions connues sous le nom de territoire du Nord-Ouest, aujourd'hui Provinces de Manitoba, du Nord-Ouest et de la Nouvelle-Colombie, remarquables par ses mines d'or, réputées plus riches que celles de la Californie, sur l'Océan Pacifique, la question de l'immigration et de la colonisation acquiert par là même, une importance sans précédent dans l'histoire de l'Amérique Britannique.

Le Gouvernement Canadien s'est engagé à construire un chemin de fer, qui complètera le réseau réunissant l'Atlantique au Pacifique, et qui se trouvera exclusivement sur son territoire. Les arpentages préalables se font simultanément dans différentes directions à l'heure présente. Ces voies ferrées nouvelles, traverseront les vastes prairies de l'Ouest et ouvriront un pays d'une richesse sans égale.

Le gouvernement Canadien est redevable à Mr Dawson, un de ses ingénieurs civils les plus distingués, des renseignements les plus précieux sur ces territoires. Déjà, avec des vapeurs sur les sections navigables et des diligences sur les chemins,

on peut se rendre du Lac supérieur à l'établissement de la Rivière Rouge en deux jours et demi ou trois jours au plus.

La route du lac supérieur est préférable pour les émigrants à celle qui traverse le Minnesota, le trajet étant plus court et moins coûteux : il se fait en grande partie par eau et est plus court de cent milles, (soit 600 kilom. environ.)

La colonie a des avantages considérables sous le rapport de l'éducation et de l'organisation religieuses. Il y a des écoles, des collèges et des pensionnats de demoiselles aussi bien organisés que dans tout autre pays civilisé.

J'ai trouvé au Canada un Belge qui est tout disposé à s'établir dans cette Province et à y conduire les familles qui s'y rendraient au printemps prochain : il s'entendra à ce sujet avec l'Hon. Mr Pope, ministre d'agriculture à Ottawa, qui est très-disposé à favoriser le voyage de quelques familles honnêtes qui iraient s'y établir. Aussitôt que des propositions me seront faites par des cultivateurs, je n'aurai rien de plus pressé que de demander exactement les faveurs que l'hon. Ministre entend leur accorder, et je suis tout porté à croire que la majeure partie des frais du voyage seront supportés par son Département.

L'émigrant, à son arrivée, est reçu dans l'établissement de FORT GARRY où les nouveaux arrivés trouvent bientôt de l'emploi et en général, ils cessent au bout d'un an à travailler comme journaliers pour cultiver les terres qu'ils acquièrent, ce qui est chose facile dans un pays de prairie, immédiatement apte à la culture, tandis que dans les régions boisées, un homme passe plusieurs années à abattre les arbres et détruire les souches sur sa propriété. Pour fixer les colons, le Gouvernement a déjà fait arpenter une partie de townships et les arpentages se font graduellement en raison des besoins nouveaux.

Pour les besoins immédiats des colons, il y a du bois en abondance sur presque tous les points, le long des cours d'eau, et ce bois, quoique d'une qualité inférieure, est très-suffisant pour construire des maisons et des clôtures. De plus, le pays abonde en charbon qui se trouve parfois si près de la surface du sol, qu'on pourra l'exploiter à peu de frais, et l'épuiser

sement des mines de ce combustible n'y est pas à craindre, la région carbonifère des Montagnes Rocheuses étant réputée comme la plus vaste du monde.

Le climat est à peu près le même que dans le Haut-Canada, peut être un peu plus froid durant l'hiver, mais avec plus beau temps au printemps et à l'automne, détail éminemment favorable aux exploitations agricoles.

Mgr Taché, le digne et infatigable Archevêque de ces vastes contrées, dans différentes conversations que j'eus l'honneur d'avoir avec lui à Montréal, confirma pleinement les données ci-dessus. Très-probablement il me communiquera de nouveaux détails d'ici à quelques jours, et le cas échéant, je m'empresserai de les livrer à la publicité, pour éclairer autant que possible les familles désireuses de se rendre à son appel. (1)

(1) On peut consulter utilement *l'Esquisse sur le Nord-Ouest de l'Amérique*, par Mgr Taché, Archevêque de St Boniface. — 1868.

NOTE FINALE — Le colon qui aura fait une étude des renseignements contenus dans la brochure : **LES BELGES ET LES ALSACIENS - LORRAINS AU CANADA**, consultera avec avantage la carte Géographique qui y est annexée.

Si on se rappelle que chaque pouce carré représente une étendue de 80 lieues carrées à peu-près, on pourra se former une légère idée de l'immensité du territoire Canadien, qui, à lui seul, excède celui de l'Europe toute entière.

TABLE DES MATIÈRES.

A mes compatriotes.	3
I Instructions officielles.	5
II Lettre de S. G. Mgr TASCHEREAU, Archevêque de Québec.	8
III Lettre de S. G. Mgr GUIGUES, Evêque d'Ottawa.	9
IV Lettre de S. G. Mgr BOURGET, Evêque de Montréal.	10
V Aperçu général.	11
VI Climat.	14
VII Milice et défense du Pays.	16
VIII Administration de la justice.	19
IX Chasse et Pêche.	20
X Coût de la subsistance.	23
XI Orphelinats.	24
XII Richesses forestières.	25
XIII Petite Culture.	26
XIV Commerce et industrie.	28
XV Transports économiques.	29
XVI Colonisation.	30
XVII Culture du lin.	31
XVIII Fabrication du sucre de betteraves.	33
XIX Sirop et sucre d'érable.	34
XX Viande, fromage et beurre. Pâturages.	35
XXI Soin du bétail.	36
XXII Documents divers.	37
XXIII Extrait du Journal de Québec.	38
XXIV Canton de Suffolk.	40
XXV Extrait d'une lettre de F. S. Mackay, Notaire, Greffier de la Cour de Circuit etc. etc.	42
XXVI Renseignements divers utiles au Colon Canadien.	43
XXVII Droits de douane.	44
XXVIII Lettre de M ^r C. E. BELLE, Agent d'Immigration, pour la Province de Québec, à Montréal, à l'Abbé Verbist.	48
XXIX Province d'Ontario.	50
XXX Province de la Nouvelle-Ecosse.	51
XXXI Province de Nouveau-Brunswick.	52
XXXII Province de Manitoba.	53

3
5

8
9

10
11
14
16
19
20
23
24
25
26
28
29
30
31
33
34
35
36
37
38
40

42

43
44

48
50
51
52
53

